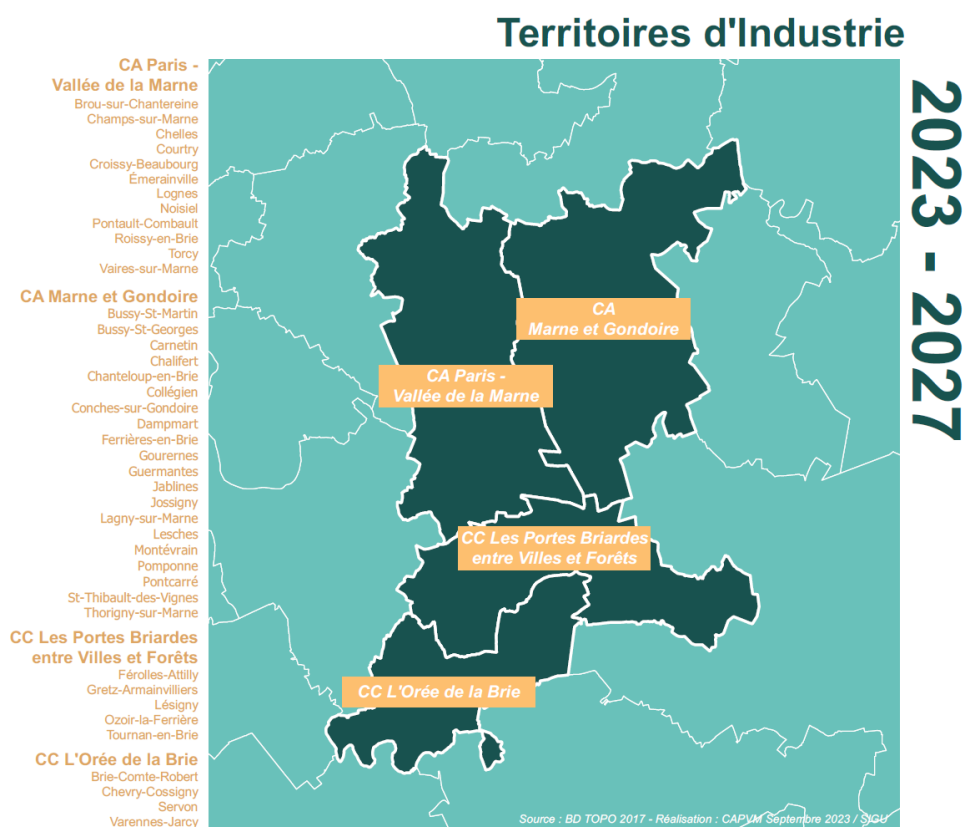


« Marne et Brie Industries »

Dossier de candidature



Définition du périmètre :

Le périmètre proposé s'appuie sur le bassin d'emploi de Marne la Vallée et son groupe de travail « Industrie ».

Le bassin d'emploi de Marne la Vallée réunit cinq Etablissement Public de Coopération Intercommunale :

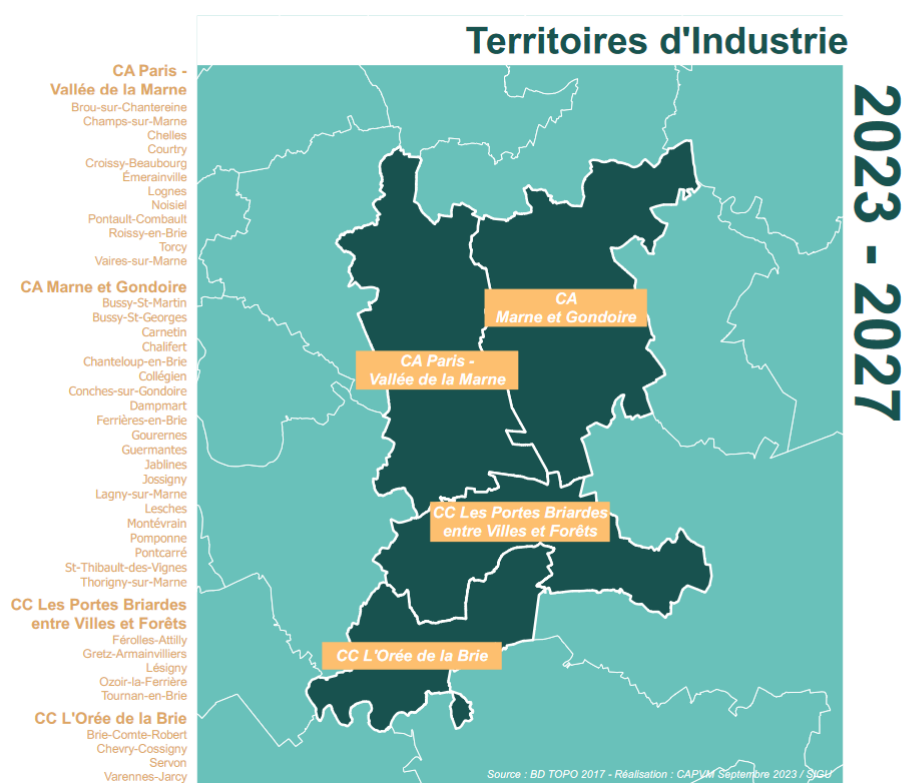
- La Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.
- La Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne.
- Le Val d'Europe Agglomération.
- La Communauté de communes de l'Orée de la Brie.
- La Communauté de communes des Portes Briardes.

Après échanges avec les différentes EPCI et analyse des problématiques industrielles sur chaque territoire, le choix a été fait de porter une candidature commune à l'AAC « Territoires d'Industrie » avec 4 EPCI :

- La Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.
- La Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne.
- La Communauté de communes de l'Orée de la Brie.
- La Communauté de communes des Portes Briardes.

En effet, Val d'Europe Agglomération a un tissu industriel très peu marqué avec 130 établissements (9 % du bassin des établissements du bassin d'emploi) et 346 salariés (3% des effectifs salariés du bassin d'emploi). La vocation principale de ce territoire est portée par le tourisme.

Le périmètre défini comprend donc 4 intercommunalités, 41 communes et 412 000 habitants.



Ce bassin de vie partage les mêmes infrastructures routières (A4, Francilienne, N4) et ferroviaire (RER A et E, ligne P du Transilien) et **représente un tissu industriel caractérisé par 1 359 établissements industriels regroupant 12 000 emplois soit un tiers des effectifs industriels de Seine-et-Marne.**

Une démarche collaborative déjà ancrée entre les quatre intercommunalités :

Les communautés d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne et de Marne et Gondoire portent une foncière commune « La Fabrique d'Avenirs » ; les communautés de communes de l'Orée de la Brie et des Portes Briardes sont regroupés dans un même syndicat « le Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation » (SMEP) qui pilote notamment des études de requalification des zones industrielles de leurs territoires. Des synergies existent également en matière d'emploi.

Les principales caractéristiques du tissu industriel du périmètre retenu :

Libellé (NAF)	Nb de salariés	Répartition	77	Répartition
Réparation et installation de machines et d'équipements	2676	22 %	5138	14 %
Fabrication de produits métalliques	2045	17 %	4915	14 %
Fabrication de machines et d'équipements	1259	10 %	2299	6 %
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	1143	9 %	1532	4 %

Source : Chambre de commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne – statistiques industrielles locales

60 % des effectifs salariés sont concentrés sur 4 secteurs :

- Réparation et installation de machines et d'équipements : 2 679 salariés.
- Fabrication de produits métalliques : 2 045 salariés – 1/3 des salariés se situent sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes Briardes (présence de Gestamp Noury à Gretz Armainvilliers).
- Fabrication de machines et d'équipements : 1 259 salariés.
- Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques : 1 143 salariés – la moitié des salariés se situent sur le territoire de la CA Paris-Vallée de la Marne (présence de Trophy – Carestream à Croissy-Beaubourg).

L'emploi industriel du périmètre :

- l'emploi salarié industriel représente 9,2 % de l'emploi départemental.
- 1 158 demandeurs d'emplois de catégorie A/B/C inscrits sur des ROME industrie en baisse de 8 % depuis un an (entre 2022 et 2023).
- 5 961 offres diffusées en augmentation de 11 % depuis un entre 2021 et fin 2022.
- plus de 1000 projets de recrutements pour 2023 selon la dernière enquête BMO.

Le tissu industriel du périmètre défini est complémentaire avec des entreprises industrielles de pointes et de niches tournées vers la production de pièces et de produits à forte valeur ajoutée au travers plusieurs filières :

- Luxe : Dupuis et Associés à Bussy Saint-Martin.
- Aéronautique : APS Coating Solutions à Noisiel, Marposs à Chelles, Titeflex à Ozoir la Ferrière.
- Automobile : Gestamp-Nourry à Gretz Armainvilliers, PVI à Gretz Armainvilliers.
- Agroalimentaire : Cookie Créations à Chelles, Aspasia à Torcy, Bonny SAS à Gretz Armainvilliers.
- Construction : Armagroupe à Tournan en Brie, BJB à Chelles.
- Santé : Trophy Carestream à Croissy-Beaubourg, Hoya Lens à Emerainville, Laboratoire Prodene Klint à Croissy-Beaubourg, Theradiag à Croissy-Beaubourg, Bernard Moteurs à Gretz Armainvilliers.
- Energie : DVAI à Tournan en Brie, You Industrie à Ozoir la Ferrière, Fives Maintenance à Montevrain
- Equipements industriels : SOMEFLU à Courtry, Sauermann Industrie à Chevry Cossigny, Toyota Materiel Handling à Bussy Saint-Georges.
- Sécurité : Surys à Bussy Saint-Georges.

Une stratégie d'accueil d'entreprises industrielles est déployée depuis plusieurs années sur le périmètre par l'ouverture à l'urbanisation de foncier à vocation industrielle :

- ZAE des Terres Rouges à Tournan en Brie.
- ZAC Lamirault Collégien et Croissy-Beaubourg (72 ha) dédié à des clés en main industriels.
- ZAC du Gué de Launay à Vaires s/ Marne (21 ha) dans le cadre de la reconversion de l'ancienne friche EDF qui propose un parcours résidentiel aux entreprises industrielles avec un parc PME/PMI, des clés en main, des halls d'activités industrielles « Acti-Hall » portés par JMG Partners et le TEQLAB, un bâtiment d'activité dédié à la jeune entreprise innovante industrialisant son process de fabrication.
- ZAC du Midi de la Plaine du Bois à Brie Comte Robert (30 ha) dédié à l'activité industrielle pour les PME/PMI voir ETI en développement.

Des programmes en cours de développement pour permettre aux entreprises du territoire de continuer à se développer sur le même bassin d'emploi :

- ZAC de la Rucherie à Ferrières/Bussy Saint-Georges (80 ha) en y conciliant de nouvelles formes urbaines à vocation industrielle.
- Extension sud-ouest de Pontillaut (15ha) en bordure de Francilienne.

Ces fonciers permettent à la fois aux entreprises de pouvoir développer leur unité de production en restant au sein du bassin d'emploi et d'accueillir des entreprises venant de la petite couronne (93/94), dû au phénomène de desserrement, leur permettant d'avoir un outil de production moderne restant proche des principales infrastructures routières et du bassin d'emploi.

Quelles sont les principaux défis et fragilités que connaît votre territoire ?

Les principales problématiques rencontrées sur notre territoire sont (sans ordre d'importance) :

- Le recrutement, la formation et la valorisation des métiers industriels.
- La transition écologique et énergétique des entreprises à mettre en regard avec l'augmentation du coût des fluides et des matières premières (des actions à mettre en œuvre en matière d'économie circulaire).
- La modernisation et la qualité fonctionnelle et de services des zones industrielles (anciennes et dégradées qui ne répondent à la demande des chefs d'entreprises et de leurs salariés). De nouveaux modes d'actions doivent être définis afin de permettre aux entreprises industrielles de se développer sur le territoire. Ce qui joue sur l'attractivité du territoire.
- La sous-densité foncière dans un contexte de raréfaction du foncier et du peu de vacance – la requalification des ZAE et des bâtis notamment en matière énergétique
- Le manque de vision prospective et opérationnelle locale du développement industriel à moyen et long terme

Quelles seront les priorités de votre plan d'action pour la période 2023-2027 ?

Notre plan d'actions s'articule autour de 4 axes pour répondre aux besoins des territoires et des industriels de Marne et Brie Industries (ces quatre axes sont ici présentés sans ordre d'importance):

- **La formation, le recrutement et la valorisation des métiers industriels** : création d'une école de Production, adaptation des formations aux métiers industriels de demain, immersion et sensibilisation des publics dans les entreprises industrielles (semaine de l'industrie, partenariats avec les réseaux d'entreprises tels que 100 000 entrepreneurs, XXX).
- **Le développement d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale** : mutualisation d'équipements, valorisation locale des déchets, services partagés, réseaux de chaleur, sensibilisation et accompagnement des industriels (notamment PME) sur les enjeux de décarbonation (lien avec les dispositifs existants, mise en réseau localement, etc.) et de mobilités (déploiement des liaisons douces des pôles gare vers les sites d'activités, mise à disposition d'équipements en mobilité douce (vélos, trottinettes, etc).
- **L'aménagement économique et foncier industriel** : requalification / mutation des zones d'activités du Territoires d'Industrie (nouveaux services pour les salariés et industriels,

densification et mutabilité du bâti, gouvernance de zone avec les industriels) et requalification des grandes friches industrielles identifiées sur le territoire.

- **La coopération et les synergies industrielles** visant le développement de plateaux techniques mutualisés en lien avec les industriels du territoire. Développer des actions en faveur de l'accroissement et de la compétitivité des filières de notre territoire.

Le soutien en ingénierie de projets :

Le soutien en ingénierie porte essentiellement sur les études de faisabilité et pré-opérationnelles en matière de requalification des zones industrielles et la création de pôles d'attractivité, afin d'apporter aux industriels une qualité fonctionnelle et des services supplémentaires.

Les zones ciblées au sein du périmètre sont :

- La zone industrielle « Nord » d'Ozoir la Ferrière.
- La zone industrielle « EIFFEL » à Gretz Armainvilliers.
- La ZAE du Tuboeuf à Brie Comte Robert.

Le financement de projets d'investissements industriels

Avez-vous dans votre plan d'action des projets collectifs concernant la formation aux métiers industriels ?

Dans le cadre de notre axe « Formation, recrutement et valorisation des métiers industriels », la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire porte deux projets liés à la formation industrielle

- La CA de Marne et Gondoire initie auprès d'établissements scolaires du territoire un Comité Local Ecoles/entreprises, dispositif porté par l'éducation Nationale visant à préparer la transition entre la formation et l'accès à l'emploi. C'est un levier pour développer et pérenniser les partenariats entre l'éducation nationale et le monde économique. Dans ce dispositif, le territoire s'impose comme un liant et est facilitateur des actions qui seront déployées pour et par les entreprises et l'éducation nationale
- La CA de Marne et Gondoire a lancé à l'été des premiers travaux en vue de créer sur le territoire une école de production, en partenariat avec la Fédération nationale des écoles de production et le soutien actif du Conseil régional. Les écoles de production proposent à des jeunes de 15 à 18 ans des formations qualifiantes basées sur une pédagogie du faire pour apprendre. Une école de production est telle une entreprise, permettant l'apprentissage d'un métier par la fabrication, pour répondre à de réelles commandes clients. Le Groupement des industries de la Métallurgie (GIM) a d'ores et déjà manifesté son intérêt pour le dispositif.

Avez-vous identifié dans votre territoire des sites susceptibles de devenir "sites France 2030" ? Site destiné à accueillir des entreprises industrielles :

ZAE La Rucherie à Bussy Saint-Georges

La Rucherie, qui sera créée sur la commune de Bussy-Saint-Georges, a pour ambition d'installer une variété d'entreprises industrielles plus particulièrement. L'ambition de la ZAE est de développer l'emploi local, les synergies économiques et impose que les bâtiments soient peu caloriques et à haute qualité environnementale. En effet, la ZAC de la Rucherie affiche des exigences environnementales de haut niveau.

Par ailleurs, la chaleur fatale issue de l'industrie, qui constitue un véritable potentiel d'économies d'énergie, sera récupérée et exploitée, pour chauffer par exemple les locaux. Les panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments produiront de l'énergie et les eaux pluviales seront traitées par des processus écologiques. Les stationnements, quant à eux, seront optimisés.